Nations Unies S/2012/82



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 février 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Haïti qui sera conduite par l'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis d'Amérique) du 13 au 16 février 2012. Les membres du Conseil ont arrêté d'un commun accord le mandat de la mission dont vous trouverez le texte ci-joint en annexe.

À l'issue des consultations avec les membres, la composition de la mission a été fixée comme suit :

L'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis d'Amérique), Chef de mission
L'Ambassadeur Baso Sangqu (Afrique du Sud)
L'Ambassadeur Peter Wittig (Allemagne)
L'Ambassadeur Agshin Mehdiyev (Azerbaïdjan)
M. Yang Tao (Chine)
L'Ambassadeur Néstor Osorio (Colombie)
M. Nikita Y. Zhukov (Fédération de Russie)
L'Ambassadeur Gérard Araud (France)
L'Ambassadeur Gert Rosenthal (Guatemala)
L'Ambassadeur Hardeep Singh Puri (Inde)
L'Ambassadeur Mohammed Loulichki (Maroc)
L'Ambassadeur Raza Bashir Tarar (Pakistan)
L'Ambassadeur José Filipe Moraes Cabral (Portugal)
L'Ambassadeur Philip Parham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
L'Ambassadeur Kodjo Menan (Togo)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Kodjo **Menan**

12-22771 (F) 090212 090212





Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Haïti du 13 au 16 février 2012

Le mandat de la mission, conduite par l'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis d'Amérique), a été défini comme suit :

Réaffirmer l'appui que le Conseil de sécurité continue d'apporter au Gouvernement et à la population d'Haïti en vue de reconstruire le pays, de consolider la paix, la démocratie et la stabilité et d'agir en faveur du relèvement et du développement durable, conscient qu'Haïti a fait des progrès considérables depuis le tragique séisme du 12 janvier 2010 mais demeure confronté à d'importantes difficultés dans les domaines de la sécurité, de la situation humanitaire et du développement;

Évaluer l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2012 (2011), et examiner les progrès que le Gouvernement haïtien a accomplis, avec l'aide de la communauté internationale, en particulier la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), pour résoudre les problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines de la stabilité et de la sécurité, notamment le renforcement de l'état de droit et la protection des civils, du développement économique et social, de la réforme des institutions et de la gouvernance, y compris les élections, de la gestion des frontières et des droits de l'homme;

Appuyer fermement la MINUSTAH et le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que leurs efforts pour améliorer la stabilité et la gouvernance en Haïti et pour créer les conditions favorables à la sécurité du pays, à sa reconstruction et à son développement;

Évaluer le renforcement de la Police nationale d'Haïti qui se poursuit et l'exercice de plus en plus effectif par les autorités nationales de la responsabilité de l'État en matière de maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays, examiner ce que fait la MINUSTAH pour améliorer la coordination avec la Police nationale d'Haïti et renforcer les capacités de celle-ci afin qu'elle puisse assumer l'entière responsabilité des mesures à prendre pour répondre aux besoins du pays en matière de sécurité, souligner qu'il importe que la Police nationale d'Haïti puisse disposer d'un budget suffisant, et encourager le Gouvernement haïtien à tirer parti du soutien apporté par la communauté internationale pour garantir à la population haïtienne des conditions de sécurité satisfaisantes; examiner l'ensemble des structures du pays chargées de l'état de droit, de la sécurité et des questions connexes;

Réaffirmer qu'il importe de déployer dans l'immédiat, comme à moyen et à long terme, des efforts durables pour appuyer la reconstruction d'Haïti, consolider la démocratie, la paix et la stabilité, assurer la protection des droits de l'homme et promouvoir un développement durable, gardant à l'esprit que ces efforts, comme la responsabilité de leur mise en œuvre, incombent au premier chef au Gouvernement du peuple haïtiens;

Évaluer, en concertation avec le Gouvernement haïtien, le rythme auquel le pays se relève des conséquences du séisme, s'agissant notamment de la situation humanitaire, du déblaiement, de la reconstruction de logements et de

la remise en état des principales infrastructures, et apprécier les effets de son action sur la sécurité, la stabilité et le développement; examiner les moyens dont disposent le Gouvernement haïtien et le secteur privé pour mener à bien les travaux de génie civil et de reconstruction et déterminer, y compris en consultation avec le Gouvernement, comment renforcer ces moyens en vue d'une plus grande participation des Haïtiens au processus de reconstruction;

Examiner et évaluer les actions entreprises par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la MINUSTAH et en coopération avec les États Membres, pour régler les problèmes liés à la sécurité tels que les menaces pesant sur les déplacés et autres groupes vulnérables, la violence sexuelle et sexiste, le trafic transfrontière illicite de personnes, de drogues et d'armes et autres activités criminelles;

Exhorter tous les acteurs politiques concernés, en particulier les pouvoirs exécutif et législatif, à engager un dialogue constructif en vue d'un accord politique qui permettrait de cimenter un programme d'actions concrètes portant sur des domaines clefs tels que la sécurité, le budget, les priorités en matière de relèvement et de développement, les élections et la réforme électorale, y compris la participation des femmes au processus électoral, et l'achèvement de la réforme constitutionnelle;

Examiner les progrès accomplis à ce jour et évaluer l'état de planification et d'organisation des futures élections législatives et locales;

Souligner qu'il importe que la communauté internationale et Haïti prennent des engagements réciproques et faire valoir la nécessité de tenir toutes les promesses d'appui à la reconstruction d'Haïti;

Analyser l'incidence des problèmes sanitaires auxquels Haïti est actuellement confronté sur la sécurité et la stabilité du pays et examiner les actions entreprises par les organismes du système des Nations Unies, en particulier la MINUSTAH, pour aider le Gouvernement haïtien à faire face aux menaces sanitaires émergentes;

Souligner combien il importe que le personnel de la MINUSTAH se conforme pleinement à la politique de tolérance zéro relative à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et examiner les mesures prises pour l'appliquer;

Contrôler l'état d'application par la MINUSTAH de la réduction de ses effectifs autorisée par la résolution 2012 (2011), évaluer le programme destiné à encourager les Haïtiens à s'approprier davantage les activités liées à la sécurité et à la reconstruction, et examiner les possibilités d'aménager la configuration de la force en fonction de l'amélioration générale de la sécurité sur le terrain, compte tenu de l'incidence des réalités sociales et politiques sur la stabilité et la sécurité en Haïti, du développement continu des capacités des autorités publiques, notamment le renforcement de la Police nationale d'Haïti qui se poursuit, et de l'exercice de plus en plus effectif par les autorités nationales de leur responsabilité en matière de maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays.